



AIB-VINÇOTTE BELGIUM association sans but lucratif

Head office: Business Class Kantorenpark • Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde
tel +32 (0)2 674 57 11 • fax +32 (0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.be
Registered office: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • 1030 Brussels
Numéro d'entreprise: BE 0402.726.875

Safety, quality and environmental services

Contact: Ureel Yves

Votre référence: _____

Membre n°: _____

Rapport n°: P030560201/6517

Reçu n°: _____

Lieu de visite: _____

A l'attention de: _____

Date de visite: 24/01/2008

Inspecteur: Dumont

RAPPORT DU: **PREMIER CONTROLE D'UNE INSTALLATION DE GAZ**
 CONTROLE PERIODIQUE D'UNE INSTALLATION DE GAZ

Emplacement: Division: _____ Bâtiment: Habitat

CARACTERISTIQUES: Type de gaz: Gaz naturel Butane Propane _____

- Compteur: N°: _____ Index: _____ Classe: G- _____ Pression de service: _____ bars

- Installation: Résidentielle Industrielle _____ Neuve Extension Existante

- Appareils d'utilisation présents: Néant

1 chaudière BUBS 151 GAS IB + 14 kW
chauffe eau

- Canalisations: _____

Cu Ø 15

Estimation du volume de l'installation: 1 m

BASE DE L'EXAMEN:

NBN D 51-003 NBN D 51-004 Cahier des charges du distributeur de gaz R.G.P.T. art. 52.11 Code de bonne pratique
 Guide de l'installateur (FEBUPRO) _____ - et le(s) détail(s) suivant(s).

DETAIL DU CONTROLE:

Contrôle d'étanchéité à la pression de _____ bars; Epreuve de résistance à la pression de _____ bars;
 sur toute l'installation sur les parties accessibles

avec manomètre avec tube U avec débitmètre à flotteur avec détecteur de gaz avec produit moussant

en aval du compteur ou 1° détendeur y compris les appareils d'utilisation (si présents)

Localisation de(s) fuite(s) sur toute l'installation sur les parties accessibles

avec détecteur de gaz avec produit moussant.

Contrôle de conformité de l'installation, dans son état d'achèvement actuel et pour autant que l'examen visuel soit possible.

Plan de l'installation pas présent présent. Checklist AVB: 35060230

Raccordement pour l'appareil de mesure pas présent présent.

OBSERVATIONS: Néant.

chauffe eau BUBS interdit en salle de bain + doit être raccordé à
une cheminée de 2,5 m de hauteur minimum
nous conseillons l'installateur d'un chauffe eau type C (ventouse)

Hors cadre du contrôle, nous vous signalons que: _____

Fuite détectée au raccord bronze extérieur

CONCLUSION:

Le contrôle d'étanchéité sur les parties accessibles sur toute l'installation a donné n'a pas donné satisfaction.

L'épreuve de résistance a donné n'a PAS donné satisfaction.

L'installation est n'est PAS conforme aux documents de base de notre examen.

Veuillez donner suite aux observations ci-dessus , et nous convoquer pour contrôle complémentaire.

Pour le Directeur général: Frédéric Dumont Date: 24/01/2008

Annexe(s): _____



3056
Inspecteur électricité



AIB-VINÇOTTE BELGIUM association sans but lucratif

Head office: Business Class Kantorenpark • Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde
tel +32 (0)2 674 57 11 • fax +32 (0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.be
Registered office: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • 1030 Brussels
Numéro d'entreprise: BE 0402.726.875

Safety, quality and environmental services

Contact: Ureel Yves
Votre référence: _____
Membre n°: _____
Rapport n°: P02060901/017
Reçu n°: _____
Lieu de visite: _____
Date de visite: 24/01/2008
Inspecteur: Dumont

A l'attention de _____

RAPPORT DU: PREMIER CONTROLE D'UNE INSTALLATION DE GAZ
 CONTROLE PERIODIQUE D'UNE INSTALLATION DE GAZ

Emplacement: Division: _____ Bâtiment: Habitat

CARACTERISTIQUES: Type de gaz: Gaz naturel Butane Propane _____

- Compteur: N°: _____ Index: _____ Classe: G- _____ Pression de service: _____ bars

- Installation: Résidentielle Industrielle _____ Neuve Extension Existante

- Appareils d'utilisation présents: Néant

Acheteurs BUBS 151 GAS 231 19KW
chauffe eau

- Canalisations: _____

Cu Ø 15

Estimation du volume de l'installation: 1m

BASE DE L'EXAMEN:

NBN D 51-003 NBN D 51-004 Cahier des charges du distributeur de gaz R.G.P.T. art. 52.11 Code de bonne pratique
 Guide de l'installateur (FEBUPRO) _____ - et le(s) détail(s) suivant(s).

DETAIL DU CONTROLE:

Contrôle d'étanchéité à la pression de _____ bars; Epreuve de résistance à la pression de _____ bars;

sur toute l'installation

sur les parties accessibles

avec manomètre avec tube U avec débitmètre à flotteur

avec détecteur de gaz avec produit moussant

en aval du compteur ou 1° détendeur y compris les appareils d'utilisation (si présents)

Localisation de(s) fuite(s)

sur toute l'installation

sur les parties accessibles

avec détecteur de gaz avec produit moussant.

Contrôle de conformité de l'installation, dans son état d'achèvement actuel et pour autant que l'examen visuel soit possible.

Plan de l'installation pas présent présent.

Checklist AVB: 35060270

Raccordement pour l'appareil de mesure pas présent présent.

OBSERVATIONS: Néant.

chauffe eau BUBS interdit au sale de l'eau - doit être raccordé à
une cheminée de 25 mm de hauteur minimum
pas conseillé d'installer le chauffe eau type C (ventouse)

Hors cadre du contrôle nous vous signalons que: _____

Fuite décelée au raccord avec extérieur

CONCLUSION:

Le contrôle d'étanchéité sur les parties accessibles sur toute l'installation a donné n'a pas donné satisfaction.

L'épreuve de résistance a donné n'a PAS donné satisfaction.

L'installation est n'est PAS conforme aux documents de base de notre examen.

Veuillez donner suite aux observations ci-dessus , et nous convoquer pour contrôle complémentaire.

35 023 0 1 10

Pour le Directeur général, _____



Date: 24/01/2008
Frédéric Dumont

359

VINCOTTE | Inspecteur Électricité

Annexe(s): _____



Quai F. Demets, 52
1070 Bruxelles
Tél. (02) 525.10.11
Fax (02) 520.30.56

FEUILLE D'INTERVENTION N° 3100955

Date : 21/11/2007

Bâtiment : _____ Aff. 34998 OT N° Devis N° _____ E.C. _____ G.T. _____

Travail demandé par : _____ de la firme : _____
Travail à facturer à : _____
Té. : _____ T.V.A. : _____

TRAVAIL EFFECTUÉ : Remplacement d'un chauffe ballon +
test de C.C. Contrôle étanchéité gaz.
Début du travail : le 22/11/2007 à _____ Fin du travail : le 22/11/07 à _____
Nombre d'hommes : _____ Total des heures prestées : _____

Matériel utilisé : Note de calcul
A C CHAUFFE BAIN ISI GAZ 13L
PROPANE. (Prix unitaire TVA 255€.)

Total fournitures : 255€ Pour acquit [Signature]
Main-d'oeuvre : _____
Km déplacement : _____
Divers : _____

Date : 22/11/07 Nom et signature du technicien : [Signature]
Remarques du client : _____
Date : 22/11/07 Nom et signature du client : _____

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1) Les conditions énoncées ci-dessous s'appliquent à tous nos travaux et fournitures. Les dérogations à ces conditions, même figurant sur les documents du client, ne nous sont opposables que moyennant confirmation écrite de notre part.

2) Les délais de fourniture et d'exécution des travaux sont communiqués à titre purement indicatif et ne sont pas garantis. Par conséquent, nous déclinons toute responsabilité pour les conséquences résultant d'un retard éventuel.

3) Pour les travaux qui impliquent la livraison de marchandises, celles-ci demeurent, par dérogation à l'article 1583 du Code Civil, la propriété du vendeur jusqu'à paiement intégral du prix, intérêts et frais éventuels. Toutefois, notwithstanding la réserve de propriété, tous les risques relatifs aux marchandises sont transférés à l'acheteur.

4) Toutes réclamations doivent, sous peine de nullité, nous parvenir dans les 48 heures suivant l'intervention de notre personnel. Nous nous engageons à effectuer les réparations gratuitement à condition que nous ayons reconnu les prestations comme défectueuses, sans que nous puissions être rendus responsables de tout autre dommage en résultant.

5) Tout montant non payé à l'échéance portera intérêt de plein droit suivant le taux d'escompte de la Banque Nationale de Belgique augmenté de deux points, et ce sans qu'aucune sommation ou mise en demeure préalable soit requise.

En outre, également sans mise en demeure préalable, la dette sera augmentée de 20% du montant de la facture avec un minimum de 1.000 FB à titre forfaitaire pour le préjudice subi.

6) Sauf stipulation contraire mentionnée sur l'offre ou sur le devis fourni au client, nos factures sont payables, montant net et sans escompte, à notre siège de Bruxelles, à 30 jours fin de mois, date de facturation.

7) Pour tous les litiges, seuls les tribunaux de Bruxelles sont compétents.